

Leudelange, le 20 juin 2020

Lou Linster
6, rue Gruefwiss
L-3371 Leudelange
Luxembourg

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange
Luxembourg

Concerne : motion déposée pour la séance du conseil communal du 10 juillet 2020

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

En se référant à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je demande au collège des bourgmestre et échevins de bien vouloir porter la motion suivante concernant la création d'une aire de pique-nique et de barbecue sur l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Motion

Le conseil communal,

considérant le nombre croissant de personnes se promenant dans les forêts de Leudelange ;

vu la stratégie du gouvernement à promouvoir le tourisme au Luxembourg et à inciter les résident-e-s à passer leurs vacances au Grand-Duché de Luxembourg ;

considérant l'impact positif sur le climat dû à la réduction du nombre de voyages touristiques à l'étranger ;

vu le fait que de nombreuses communes au Luxembourg entretiennent des aires de pique-nique et de barbecue dans leurs forêts ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à élaborer un concept pour la création d'une aire de pique-nique et de barbecue équipée d'un auvent ainsi que d'un robinet d'eau potable dans les forêts de Leudelange ;

à analyser l'option de la réalisation d'un espace de loisirs de proximité (« Naherholungsgebiet ») dans la Commune de Leudelange.

Veillez croire, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Lou Linster
Conseiller communal